

JD

REPUBLIQUE FOLULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-180 du 15 Mai 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE, Minis-  
tre du Travail et des Affaires Sociales,  
de l'intérin du Camarade Zul-Kifl SALANI,  
Ministre Délégué auprès du Président de  
la République, Chargé du Plan et de la  
Statistique pour compter du 8 Mai 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant pronulgation  
de la Loi Fondamentale de la République du Bénin et les Lois  
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

-----  
DECRETE :

-----  
Article 1er. - Pour compter du 8 Mai 1985, le Camarade André ATCHADE,  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'inté-  
rin du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé  
du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl  
SALANI.

-----  
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1985  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

-----  
Mathieu KEREKOU

-----  
Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PTC 1 STD 2  
MIS-MTAS 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONERI GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREPETS 6 JORPB 1.